

N° 2017/022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 27 mars 2017

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2017, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 27 mars 2017 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

**Étaient présents :**

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration:**

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. CROS Samuel

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

**Absents**

Mme SERRE Océane

M. PARRA Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. MONTEIL Bernard est élu pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 01-27/03/2017**

**R O D P V O G U E**

Monsieur JEANNE Jean-Pierre informe les élus que l'association « Rencontres Générations » a pour objectif de faire venir une vogue sur la place d'Onclaire à COUX pour le week-end du 1<sup>er</sup> mai.

Il s'agit donc par cette délibération de fixer un tarif pour l'occupation du domaine public, sachant qu'un dizaine de forains pourraient se placer.

Après une longue discussion sur la validation d'une telle manifestation sur la place d'Onclaire, Monsieur CROS Samuel met au vote la proposition suivante qui ressort des nombreux échanges : 20€ par forains pour les 4 jours.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre informe qu'il ne prend pas part au vote, son épouse étant secrétaire de l'association organisatrice.

Après en avoir délibéré, les élus ont adopté à 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention le tarif suivant :

- 20€ par forains pour les 4 jours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
JEANNE Jean-Pierre.

